

VOUS SOUHAITEZ RÉFLÉCHIR À
VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ?
LE BILAN DE COMPÉTENCES EST FAIT POUR VOUS

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

192, rue Horace Bertin
13005 Marseille

CFREP I LA VIGIE,
1 allée du Bois La Maurelette
13015 Marseille

04 91 63 45 96
cfrep.marseille@laligue13.fr
www.laligue13.fr

 Ligue de l'enseignement
Fédération des Bouches-du-Rhône

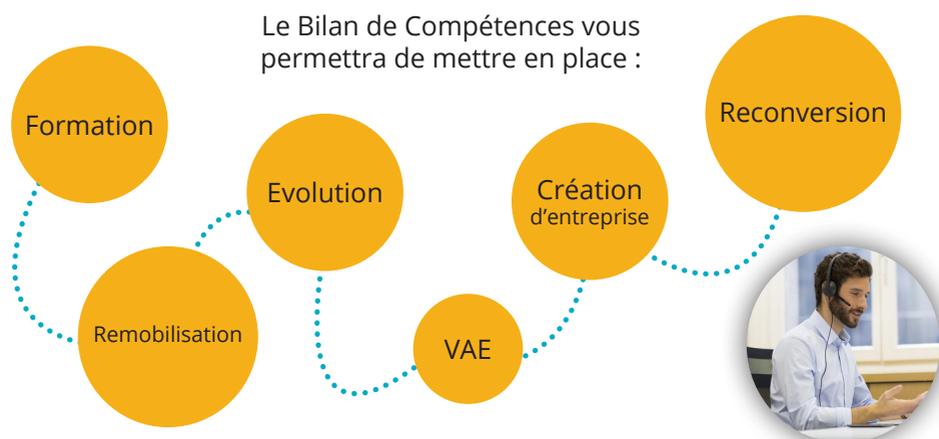


LE BILAN
DE
COMPÉTENCES

INFORMATIONS :
04 91 63 45 96 / cfrep.marseille@laligue13.fr

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le Bilan de Compétences a pour objectif d'identifier vos compétences et vos aptitudes professionnelles, de clarifier vos motivations et limites et de vous guider dans l'élaboration de votre plan de carrière.



La démarche de Bilan de Compétences est définie par l'article L 6313-10 du Code du Travail.

LE CFREP

Le CFREP a une approche du bilan de compétences basée sur la relation de confiance instaurée entre le bénéficiaire du bilan et son conseiller, ainsi qu'un suivi individualisé, adapté aux attentes.

Le CFREP, c'est 30 ans d'expérience dans l'accompagnement et l'insertion : bilan de Compétences, VAE, reclassement professionnel, orientation, confirmation de projet, techniques de recherche d'emploi.

Le CFREP fait partie d'un réseau national qui a constitué un vivier de plusieurs milliers d'entreprises partenaires.

Le CFREP est également un spécialiste de la formation professionnelle depuis 1977, date de sa création.

Le CFREP s'engage à vous accompagner à travers une démarche professionnelle et personnalisée, en optimisant le potentiel de chaque individu.

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

D'une durée de 24h maximum, le bilan se déroule sur 8 à 12 semaines.

LE BILAN S'ARTICULE EN 3 PHASES

> Phase préliminaire

Expression des attentes et de la situation individuelle

> Phase d'investigation

Analyse du parcours professionnel

Analyse des aptitudes et savoir être

Identification des axes d'évolution envisageables

Etude de l'environnement socio-économique

> Phase de conclusion

Structuration du ou des projet(s) et prévision des étapes de mise en œuvre

Définition des étapes de réalisation du projet

Elaboration du document de synthèse

Programmation d'un suivi 6 mois après le bilan

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 04.91.63.45.96



LE FINANCEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

À l'initiative du salarié, le bilan est financé par l'OPACIF ou l'entreprise.

À l'initiative de l'entreprise, et avec l'accord du salarié, le Bilan est financé dans le cadre du plan de formation ou du CPF.

CONFIDENTIALITÉ

Nous sommes tenus au respect de confidentialité. Une synthèse vous est remise en main propre en fin de bilan.

Le bilan peut s'effectuer hors temps de travail (aucune obligation d'informer l'employeur).